



ville de
frouard

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

N° 2026/11	Création et dénomination des commissions municipales
N° 2026/12	Désignation des membres de la commission « aménagement et entretien de la ville »
N° 2026/13	Désignation des membres de la commission « stratégie d'aménagement et administration »
N° 2026/14	Désignation des membres de la commission « sociale »
N° 2026/15	Désignation des membres de la commission « finances et transformation numérique »
N° 2026/16	Désignation des membres de la commission « vie culturelle, associative et manifestations municipales »
N° 2026/17	Désignation des membres de la commission « éducation, enfance/jeunesse, familles et sport »
N° 2026/18	Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale
N° 2026/19	Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation
N° 2026/20	Délégation du Conseil Municipal au Maire (Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
N° 2026/21	Fixation du nombre des délégués du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale
N° 2026/22	Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
N° 2026/23	Désignation des membres à la commission d'appels d'offres
N° 2026/24	Comité Social Territorial – Désignation du nombre de représentants titulaires et suppléants du conseil municipal
N° 2026/25	SPL XDEMAT – Désignation d'un représentant de la commune
N° 2026/26	Centre Communal d'Action Sociale (CNAS) – Désignation d'un délégué élu
N° 2026/27	Association CIFA – désignation d'un représentant de la commune
N° 2026/28	Association des Communes Forestières de Meurthe et Moselle – désignation d'un délégué de la commune
N° 2026/29	Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal du Stade Frouard/Pompey
N° 2026/30	Désignation des représentants de la commune à l'association Omnisports Frouard-Pompey (O.F.P.)
N° 2026/31	Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Collège Jean Lurçat de Frouard
N° 2026/32	Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de Défense
N° 2026/33	Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Meurthe et Moselle (CAUE)
N° 2026/34	Centre Hospitalier Intercommunal de Pompey / Lay Saint Christophe – Désignation du représentant communal au conseil de surveillance
N° 2026/35	Désignation d'un représentant de la commune au sein de CAP Entreprises Val de Lorraine



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/11

Objet :

CREATION ET DENOMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22,

Vu le procès-verbal établissant les résultats des dernières élections municipales,

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des travaux du Conseil Municipal, de préparer les dossiers en commission,
Monsieur le Maire propose la création de 6 commissions municipales dont il sera le Président de droit :

→ 1^{ère} commission :

Commission « aménagement et entretien de la ville »

qui sera composée de 10 membres du Conseil Municipal (dont 8 membres de la liste majoritaire « Frouard, fière et vivante » et 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble »)

→ 2^{ème} commission :

Commission « stratégie d'aménagement et administration »

qui sera composée de 10 membres du Conseil Municipal (dont 8 membres de la liste majoritaire « Frouard, fière et vivante » et 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble »)

→ 3^{ème} commission :

Commission « sociale »

qui sera composée de 10 membres du Conseil Municipal (dont 8 membres de la liste majoritaire « Frouard, fière et vivante » et 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble »)

→ 4^{ème} commission :

Commission « finances et transformation numérique »

qui sera composée de 10 membres du Conseil Municipal (dont 8 membres de la liste majoritaire « Frouard, fière et vivante » et 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble »)

→ 5^{ème} commission :

Commission « vie culturelle, associative et manifestations municipales »

qui sera composée de 10 membres du Conseil Municipal (dont 8 membres de la liste majoritaire « Frouard, fière et vivante » et 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble »)

→ 6^{ème} commission :

Commission « éducation, enfance / Jeunesse, familles et sport »

qui sera composée de 10 membres du Conseil Municipal (dont 8 membres de la liste majoritaire « Frouard, fière et vivante » et 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble »)

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- DECIDE de créer 6 commissions municipales et de leur attribuer les dénominations ci-dessus désignées,
- PRECISE que le Maire est Président de droit de chaque commission en plus du nombre des membres représentatifs.



The stamp is circular with the text "VILLE DE FROUARD" at the top, "Mairie" at the bottom, and "390" on the right side. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A blue pen is positioned diagonally across the stamp, and a handwritten signature in blue ink is written below it.



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/12

Objet :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VILLE »

Vu la délibération n° 2026/11 relative à la création des commissions municipales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121 – 22,
il est procédé à la nomination des 10 membres de la commission « Aménagement et entretien de la ville » :

- 8 membres de la liste majoritaire « Frouard fière et vivante »,
- 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble ».

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

DESIGNE comme membres à la commission « aménagement et entretien de la ville »

1. PIODI Odile
2. VOLPE Julien
3. BOUQUET Philippe
4. DEPARDIEU Robert
5. RENARD Laurent
6. THIEBAUX Stéphane
7. MILLARD Jean-François
8. LAPORTE Karine
9. BECKER Thierry
10. BARTOSIK Pascal

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

DELIBERATION N° 2026/13

Objet :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET ADMINISTRATION »

Vu la délibération n° 2026/11 relative à la création des commissions municipales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121 – 22,
il est procédé à la nomination des 10 membres de la commission « stratégie d'aménagement et administration » :

- 8 membres de la liste majoritaire « Frouard fière et vivante »,
- 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble ».

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

DESIGNE comme membres à la commission « stratégie d'aménagement et administration » :

1. VOLPE Julien
2. BAJIC Eddy
3. DORVAUX Alexis
4. CHRANIOTIS Alexandra
5. DETHOREY Alexandre
6. MILLARD Jean-François
7. PIODI Odile
8. DEPARDIEU Robert
9. DAPREMONT GUIDET Katy
10. LEOEUF Patrice

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER



ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/14

Objet :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « SOCIALE »

Vu la délibération n° 2026/11 relative à la création des commissions municipales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121 – 22,
il est procédé à la nomination des 10 membres de la commission « sociale » :

- 8 membres de la liste majoritaire « Frouard fière et vivante »,
- 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble ».

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité :

DESIGNE comme membres à la commission « sociale » :

1. BOUQUET Chantal
2. MARMOY Séverine
3. BOUQUET Philippe
4. CHRANIOTIS Alexandra
5. MARCHAL Christelle
6. KAPLAN Dilek
7. THIEBAUX Stéphane
8. LEMERLE Isabelle
9. COPPA Emilie
10. LEBOEUF Patrice



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/15

Objet :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « FINANCES ET TRANSFORMATIONS NUMERIQUES »

Vu la délibération n° 2026/11 relative à la création des commissions municipales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121 – 22,
il est procédé à la nomination des 10 membres de la commission « finances et transformations numériques » :

- 8 membres de la liste majoritaire « Frouard fière et vivante »,
- 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble ».

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité :

DESIGNE comme membres à la commission « finances et transformations numériques » :

1. BAJIC Eddy
2. PIODI Odile
3. VOLPE Julien
4. CLEMENT Isabelle
5. CHARRETTE Hervé
6. MILLARD Jean-François
7. LEMERLE Isabelle
8. RENARD Laurent
9. DUTHIEUW Nicolas
10. BARTOSIK Pascal



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

DELIBERATION N° 2026/16

Objet :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS MUNICIPALES »

Vu la délibération n° 2026/11 relative à la création des commissions municipales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121 – 22,
il est procédé à la nomination des 10 membres de la commission « vie culturelle, associative et manifestations municipales » :

- 8 membres de la liste majoritaire « Frouard fière et vivante »,
- 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble ».

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité :

DESIGNE comme membres à la commission « vie culturelle, associative et manifestations municipales » :

1. LAPORTE Karine
2. MARCHAL Christelle
3. DORVAUX Alexis
4. DETHOREY Alexandre
5. RENARD Laurent
6. KAPLAN Dilek
7. LEMERLE Isabelle
8. MARMOY Séverine
9. BRIARD Sylvie
10. BECKER Thierry

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que
le compte rendu de cette
délibération a été mis en
ligne sur le site internet
de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil
avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

DELIBERATION N° 2026/17

Objet :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « EDUCATION,
ENFANCE JEUNESSE, FAMILLES ET SPORTS »

Vu la délibération n° 2026/11 relative à la création des commissions municipales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121 - 22,
il est procédé à la nomination des 10 membres de la commission « éducation,
enfance jeunesse, familles et sports » :

- 8 membres de la liste majoritaire « Frouard fière et vivante »,
- 2 membres de la liste d'opposition « à l'écoute de Frouard, poursuivons ensemble ».

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité :

DESIGNE comme membres à la commission « éducation, enfance jeunesse, familles
et sports » :

1. DORVAUX Alexis
2. PIODI Odile
3. BUCHMULLER Christine
4. CLEMENT Isabelle
5. DEPARDIEU Robert
6. LEMERLE Isabelle
7. LAPORTE Karine
8. DETHOREY Alexandre
9. DAPREMONT GUIDET Katy
10. BRIARD Sylvie



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026

Le Maire,
William GRAFF



La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/18

Objet :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Une commission de contrôle de la liste électorale doit être créée. Cette commission s'assure avant chaque scrutin de la régularité de la liste électorale, et examine les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre. Elle peut, au plus tard le 21^e jour avant le scrutin, réformer les décisions du maire ou procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit. La liste électorale ainsi constituée est rendue publique le lendemain de la réunion de la commission de contrôle.

En cas d'absence de scrutin dans l'année, la liste électorale est examinée par la commission de contrôle et rendue publique en fin d'année civile.

Le système de gestion du répertoire électoral unique (REU) permet l'arrêté et l'extraction des listes électorales, images du répertoire à une date donnée.

La commission de Contrôle de la liste électorale doit être composée de :

- Trois conseillers municipaux, appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- Si 3 listes au moins ont obtenu des sièges au conseil, les deux conseillers appartiennent respectivement à la 2^{ème} et à la 3^{ème} liste.

PREF. 54
150426

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation, quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas être membre de la commission de contrôle.

Délibération

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales ;

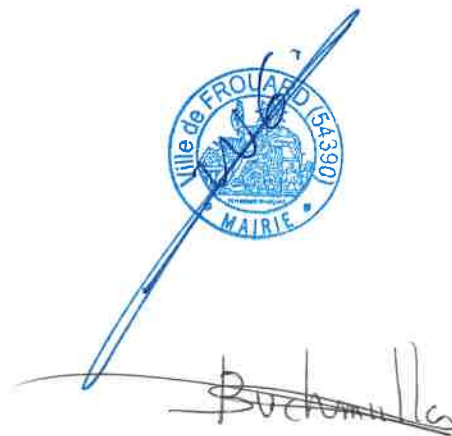
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité :

DESIGNE, après consultation des conseillers municipaux, en respectant l'ordre du tableau des élections du conseil municipal, les membres de la Commission de Contrôle de la liste électorale :

1. BUCHMULLER Christine
2. RENARD Laurent
3. KAPLAN Dilek
4. DAPREMONT GUIDET Katy
5. BARTOSIK Pascal



The image shows a blue circular official stamp of the 'Ville de FROUARD (54390) MAIRIE'. A blue pen is positioned diagonally across the stamp. Below the stamp, there is a handwritten signature in black ink that reads 'Buchmuller'.



ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/19

Objet :

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES D'UNE DELEGATION

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 28/03/2026 constatant l'élection du maire, de 6 adjoints et 9 conseillers municipaux délégués ;

Vu les arrêtés du Maire portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux délégués ;

Considérant que pour une commune de 6 444 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 58.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant que pour une commune de 6 444 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 23.32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique ;

PREF. 54
15.04.26

Considérant la volonté de Monsieur le Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire, des adjoints, des conseillers municipaux, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. BARTOSIK, Mme DAPREMONT GUIDET, M. BECKER, Mme COPPA, M. LEOEUF, Mme BRIARD, M. DUTHIEUW) :

- **DECIDE** d'attribuer au Maire, aux 6 adjoints au Maire ainsi qu'aux 9 conseillers municipaux délégués, des indemnités de fonction, conformément à la réglementation en vigueur,
- **FIXE** le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

	Nombre de bénéficiaires	TAUX
Maire	1	48,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Adjoints au Maire	6	18,28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseillers municipaux délégués	9	6,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- **INDIQUE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et versées mensuellement,
- **ADOpte** le tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.



Budmella

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)

(Article L.2123-20-1-III : « Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal »)

Arrondissement : VAL DE LORRAINE

Collectivité de : FROUARD

Population totale : 6 444 habitants

I – MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

	Nombre élus	Taux	Montant indemnité mensuelle	TOTAL
Maire	1	58.30%	2 396,44 €	2 396.44 €
Adjoint	8	23.32 %	958,57 €	7 668,59 €
			TOTAL	10 065,03 €

II – INDEMNITES ALLOUEES

NOM – PRENOM	FONCTION	TAUX	INDEMNIT BRUTE MENSUELLE
GRAFF William	Maire	48,73 %	2 003,06 €
PIODI Odile	1 ^{er} adjoint	18,28 %	751,40 €
VOLPE Julien	2 ^{ème} adjoint	18,28 %	751,40 €
BOUQUET Chantal	3 ^{ème} adjoint	18,28 %	751,40 €
BAJIC Eddy	4 ^{ème} adjoint	18,28 %	751,40 €
LAPORTE Karine	5 ^{ème} adjoint	18,28 %	751,40 €
DORVAUX Alexis	6 ^{ème} adjoint	18,28 %	751,40 €
MARMOY Séverine	Conseiller municipal délégué	6,00 %	246,63 €
BOUQUET Philippe	Conseiller municipal délégué	6,00 %	246,63 €
CLEMENT Isabelle	Conseiller municipal délégué	6,00 %	246,63 €
CHARRETTE Hervé	Conseiller municipal délégué	6,00 %	246,63 €
CHRANIOTIS Alexandra	Conseiller municipal délégué	6,00 %	246,63 €
DEPARDIEU Robert	Conseiller municipal délégué	6,00 %	246,63 €
MARCHAL Christelle	Conseiller municipal délégué	6,00 %	246,63 €
DETHOREY Alexandre	Conseiller municipal délégué	6,00 %	246,63 €
MILLARD Jean-François	Conseiller municipal délégué	6,00 %	246,63 €
	TOTAL		8 731,13 €



ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

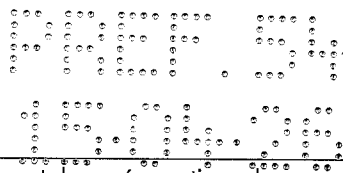
DELIBERATION N° 2026/20

Objet :

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal peut donner délégation au Maire, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le chargeant en tout ou partie et pour la durée de son mandat des délégations suivantes :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. de fixer, dans les limites de 1.000 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. de procéder, dans les limites de 1.000.000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.618-2 et de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;



4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés dont le montant est inférieur à 350.000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
7. de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500.000 € ;
16. d'ester en justice, avec tous pouvoirs au nom de la commune de Frouard, d'intenter toutes les actions en justice et de défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel en cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix ;
17. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5.000 € ;
18. de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme, précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600.000 € ;
21. d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'urbanisme.
22. de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
23. d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

PREF. 54
15-04-26

En outre, en vertu des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le maire en application de l'article L.2122-22 peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité :

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour la durée de son mandat conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les délégations listées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à subdéléguer au 1^{er} Adjoint les attributions énumérées.



Buchmüller



ville de
Frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/21

Objet :

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Conseil municipal a donc la liberté de fixer par délibération le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. dans la limite d'un nombre maximum de 8 membres élus et 8 membres nommés et, au minimum 4 membres élus et 4 membres nommés par le Maire, à savoir que le Conseil d'Administration est présidé par le Maire, membre de droit, quel que soit le nombre de membres siégeant au C.C.A.S.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 6 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/22

Objet :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal n° 2026/11 a décidé de fixer à 6 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE comme membres du conseil d'administration du C.C.A.S. :

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

BOUQUET Chantal
KAPLAN Dilek

CHRANIOTIS Alexandra
COPPA Emilie

MARMOY Séverine
LEBOEUF Patrice



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Étaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

DELIBERATION N° 2026/23

Objet :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe que les membres de la commission d'appel d'offres sont élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992. Le vote se déroule à bulletin secret. La commission peut être élue pour la durée du mandat. Elle est présidée par le Maire ou son représentant.

Il s'agit donc d'élire 5 membres titulaires du conseil municipal au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Il est également procédé à l'élection de 5 membres suppléants, dans les mêmes conditions, et qui auront vocation à remplacer les titulaires en cas d'absence momentanée.

Monsieur le Maire propose d'élaborer une liste des candidats titulaires et une liste des candidats suppléants.

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

PREF. 54
150426

Délibération

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- DESIGNER les membres de la commission d'appels d'offres ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAJIC Eddy	DETHOREY Alexandre
VOLPE Julien	DORVAUX Alexis
PIODI Odile	CLEMENT Isabelle
DEPARDIEU Robert	BOUQUET Philippe
BECKER Thierry	BARTOSIK Pascal



Buchmüller



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Étaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/24

Objet :

COMITE SOCIAL TERRITORIAL – DESIGNATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Comité Social Territorial est une instance consultative créée dans chaque collectivité employant au moins 50 agents. Il est composé de représentants de la collectivité et de représentants du personnel.

Par délibération n° 2018/47 en date du 30/05/2018, le conseil municipal a fixé le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants). Il a été également décidé du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du collège employeur égal à celui des représentants titulaires et suppléant du personnel et du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Conformément au décret n° 85-565 du 30 mai 1985, le mandat des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial expire en même temps que leur mandat. De ce fait, il est nécessaire de procéder au renouvellement des représentants titulaires et suppléants de ce collège.

Il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants du collège employeur relevant du Comité Social Territorial.

Suite aux élections municipales de 2026, il est nécessaire de procéder au remplacement des représentants titulaires et suppléants du collège employeur au Comité Social Territorial.

Il convient également :

- de fixer le nombre de représentants titulaires et suppléants de la collectivité au Comité Social Territorial,
- de décider du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant
- de décider le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités

La réglementation prévoit que lorsque l'effectif des agents est au moins égal à 50 et inférieur à 350, 3 à 5 représentants du personnel et 3 à 5 représentants de la collectivité peuvent être membres du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire propose de fixer à 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants et de procéder à leur nomination.

Délibération

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n° 85-921 du 21 août 1985 relatif aux élections aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu la délibération n° 2018/47 en date du 30/05/2018, fixant le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du collège employeur égal à celui des représentants titulaires et suppléant du personnel et du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Maire de fixer à 5 le nombre les représentants titulaires et suppléants de la collectivité au comité social territorial,
- **DESIGNE** en qualité de représentants titulaires :

- 1 – GRAFF William
- 2 – PIODI Odile
- 3 – THIEBAUX Stéphane
- 4 – BUCHMULLER Christelle
- 5 – KAPLAN Dilek

et en qualité de représentants suppléants :

- 1 – LEMERLE Isabelle
- 2 – MILLARD Jean-François
- 3 – DETHOREY Alexandre
- 4 – DEPARDIEU Robert
- 5 – CHRANIOTIS Alexandra

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **DECIDE** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités.





ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026*



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Étaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/25

Objet :

SPL XDEMAT – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Département de l'Aube a décidé de créer avec les Départements des Ardennes et de la Marne, puis rejointe par les départements de l'Aisne, de la Haute Marne, de la Meuse, des Vosges et de la Meurthe et Moselle, la société publique locale SPL-Xdemat. L'objet de cette société est la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition de solutions au profit des collectivités actionnaires :

- Xmarchés (plateforme de dématérialisation des marchés publics) ;
- Xactes et Xfluco –tiers de télétransmission permettant la dématérialisation des flux administratifs et comptables) ;
- Xparaph (parapheur électronique)
- Xlesco (module de l'archivage électronique)

Par délibération n° 2018-11 en date du 21 février 2018, le conseil a approuvé l'adhésion de la Mairie de Frouard à la Société Publique Locale SPL-XDEMAT, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

Conformément aux statuts de la SPL Xdemat, il convient de désigner un représentant de la commune à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la société.

PREF. 54
150426

Délibération

Vu la délibération n° 2018/11 en date du 21 février 2018, approuvant l'adhésion de la mairie de Frouard à la SPL X-DEMAT,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE Madame Odile PIODI en qualité de déléguée de la collectivité au sein de l'Assemblée générale.
Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.



Buchmüller



ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/26

Objet :

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) – DESIGNATION DES DELEGUES ET CORRESPONDANTS

Il est rappelé à l'assemblée que conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, dans le cadre de la mise en œuvre de l'action sociale dans les collectivités, la commune a choisi d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale) en janvier 2009, qui propose de nombreuses prestations et actions sociales en faveur du personnel (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...).

Conformément aux statuts, il convient de désigner un délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Il convient également de désigner un délégué, ainsi qu'un nouveau correspondant, agents de la collectivité.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE :

Monsieur Philippe BOUQUET comme délégué élu,
Madame Chloé GRANDEMANGE LIOUVILLE comme déléguée agent,
Madame Laetitia MANGEOLLE comme correspondante,

à l'assemblée départementale du CNAS.



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Nombre de conseillers
en exercice : 29

de présents : 26

de votants : 28

NOTA : Le Maire certifie que
le compte rendu de cette
délibération a été mis en
ligne sur le site internet
de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil
avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

DELIBERATION N° 2026/27

Objet :

COMITE INTERCOMMUNAL POUR LES RELATIONS France/Allemagne –
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Suite à la dissolution du SIFA (Syndicat Intercommunal pour les relations France-Allemagne), une nouvelle association lui a succédé, le CIFA – Comité Intercommunal pour les relations France/Allemagne.

L'association se compose de membres de droit, 1 représentant de la Ville de Frouard et 1 représentant de la Ville de Pompey, nommés par les Maires.

Délibération

Vu les statuts de l'association CIFA,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur William GRAFF comme représentant de la commune au comité Intercommunal pour les relations France/Allemagne (CIFA).

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Étaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026

Le Maire,
William GRAFF



DELIBERATION N° 2026/28

Objet :

COFOR 54 (ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE MEURTHE ET MOSELLE) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT DE LA COMMUNE

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un représentant titulaire et suppléant de la commune à la COFOR (association des communes forestières de Meurthe et Moselle).

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Laurent RENARD, représentant titulaire, et Monsieur Alexandre DETHOREY comme représentant suppléant à la COFOR 54.

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026

Le Maire,
William GRAFF




La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

DELIBERATION N° 2026/29

Objet :

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU STADE FROUARD / POMPEY

L'article L.5214 – 4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre des délégués des communes au Comité syndical est fixé par l'arrêté de création du 26 octobre 1956, soit 5 délégués titulaires.

Les délégués sont élus individuellement par les conseillers municipaux, conformément à l'article L.5211 – 7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE comme délégués de la commune au Syndicat Intercommunal du Stade Frouard/Pompey :

Monsieur Alexis DORVAUX
Monsieur Robert DEPARDIEU
Monsieur Julien VOLPE

Monsieur Alexandre DETHOREY
Monsieur Odile PIODI



ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/30

Objet :

DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE DIRECTEUR DE L'OMNISPORTS FROUARD / POMPEY (O.F.P.)

Les statuts de l'Omnisports Frouard/Pompey prévoient que la commune de Frouard soit représentée au sein du Comité Directeur par 2 délégués, Monsieur le Maire étant membre de droit.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la commune à l'association Omnisports Frouard/Pompey (O.F.P.) :

Monsieur Alexis DORVAUX
Madame Isabelle CLEMENT



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026*



Le Maire,
William GRAFF

DELIBERATION N° 2026/31

Objet :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN LURCAT

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à la désignation de 2 représentants de la commune au Conseil d'Administration du Collège Jean Lurcat à Frouard (1 titulaire et 1 suppléant).

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE

- Madame Isabelle LEMERLE comme représentante titulaire de la commune et
- Madame Isabelle CLEMENT comme représentante suppléante de la commune au conseil d'administration du collège Jean Lurcat.

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER



ville de
frouard

Nombre de conseillers
en exercice : 29

de présents : 26

de votants : 28

NOTA : Le Maire certifie que
le compte rendu de cette
délibération a été mis en
ligne sur le site internet
de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil
avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/32

Objet :

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES
QUESTIONS DE DEFENSE**

Par circulaire ministérielle en date du 26 octobre 2001, le conseil municipal est appelé à désigner en son sein un conseiller en charge des questions de défense.

Cette désignation s'inscrit dans la démarche initiée par le ministère de la Défense visant à mettre en place un réseau de correspondants défense pour renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

Ce conseiller a vocation à développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et départementales pour sa commune.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Philippe BOUQUET en tant que conseiller municipal en charge des questions de défense.



ville de
frouard

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026*



Le Maire,
William GRAFF

DELIBERATION N° 2026/33

Objet :

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE (CAUE)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Frouard est adhérente au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Meurthe et Moselle.

Conformément aux statuts du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Meurthe et Moselle, la commune y étant adhérente, il convient de désigner un représentant de la commune qui pourra disposer d'une représentation directe au sein de l'Assemblée Générale du Conseil.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Julien VOLPE en tant que représentant de la commune au sein du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Meurthe et Moselle).

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER



ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/34

Objet :

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE POMPEY / LAY SAINT CHRISTOPHE – DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément au décret n° 2010-361 du 8 avril 2010, relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé, il convient de désigner un représentant de la commune au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Pompey / Lay Saint Christophe.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur William GRAFF comme représentant de la commune au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Pompey / Lay Saint Christophe.



ville de
frouard

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	26
de votants :	28

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été mis en ligne sur le site internet de la commune le 15/04/2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Expédiée en Préfecture
le 15/04/2026

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du 15/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 14/04/2026



Le Maire,
William GRAFF

La secrétaire de séance,
Christine BUCHMULLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. William GRAFF, Maire

Etaient présents :

M. GRAFF – Mme PIODI – M. VOLPE – Mme BOUQUET – M. BAJIC
Mme LAPORTE – M. DORVAUX – Mme MARMOY – M. BOUQUET – Mme CLEMENT
M. CHARRETTE – Mme CHRANIOTIS – M. DEPARDIEU – Mme MARCHAL
M. DETHOREY – M. MILLARD – Mme BUCHMULLER – M. RENARD – M. THIEBAUX
Mme LEMERLE – M. BARTOSIK – Mme DAPREMONT GUIDET – M. BECKER
Mme COPPA – M. LEBOEUF – Mme BRIARD

Ont donné procuration à :

Mme NOEL à M. GRAFF – M. DUTHIEUW à M. BARTOSIK

Absente / Excusée :

Mme KAPLAN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Christine BUCHMULLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION N° 2026/35

Objet :

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE CAP
ENTREPRISES VAL DE LORRAINE**

L'association CAP Entreprises Val de Lorraine a pour objet la mise en œuvre et la gestion d'un dispositif permettant aux demandeurs d'emploi d'accéder au marché du travail, par la mobilisation d'un ensemble de ressources humaines, de moyens pédagogiques et techniques.

Conformément aux statuts, et suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un représentant de la commune au sein de l'association.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Eddy BAJIC en tant que représentant de la commune au sein de CAP Entreprises Val de Lorraine.